

Fait le 6 avril 2020, À Paris

**David Belliard** 

Président du Groupe Écologiste de Paris Conseiller de la Métropole du Grand Paris

**Edouard Philippe**Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Dans un courrier adressé aux Préfets de Police et de Paris le 22 mars dernier, le Groupe Écologiste au Conseil de Paris alertait sur les risques sanitaires liés à un sous-dimensionnement de la réponse des pouvoirs publics pour mettre à l'abri les personnes en situation de rue en Ile-de-France. Depuis, nos craintes se sont malheureusement révélées justifiées : le nombre de personnes touchées par le Covid-19 est en progression constante, notamment parmi les personnes les plus vulnérables.

Face à la progression de la pandémie, il est donc indispensable que tous les moyens soient mis en oeuvre pour assurer un hébergement à tous les publics qui en ont besoin, dans des conditions sanitaires adéquates.

Des solutions existent, à commencer par la mobilisation du parc hôtelier qui constitue probablement le principal vivier d'hébergements individuels dans ce contexte de crise. A ce jour, les services sociaux sont encore obligés de mettre à l'abri des populations précaires et isolées dans des gymnases ou des centres d'accueil collectifs, où les exigences de distanciation sociale sont plus difficilement respectées et qui ne permettent pas un confinement dans de bonnes conditions.

C'est pour cette raison que le Ministre chargé de la Ville et du Logement Monsieur Julien Denormandie a récemment annoncé la réquisition ou la mobilisation de 7613 places d'hôtel supplémentaires pour les sans-abris, dont une grande partie en Ile-de-France, région la plus sous tension. Quatre centres dédiés aux personnes hébergées ou personnes sans-abri ayant développé le COVID-19 sans signes cliniques graves ont par ailleurs été ouverts à Paris et dans la région, afin d'y isoler les malades et d'éviter la propagation du virus dans les autres structures d'hébergement.

Nous saluons ces mesures qui vont dans le bon sens, mais nous déplorons le fait qu'elles restent insuffisantes pour répondre aux besoins constatés sur le terrain.

La loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, adopté par le Parlement dimanche 22 mars, a donné un pouvoir de réquisition très étendu à l'État, qui peut «ordonner la réquisition de tous

biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire ainsi que de toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services ou à l'usage de ces biens. ». Il est plus que jamais temps d'en faire usage.

Aussi je souhaite réitérer notre demande de réquisition de tous les lieux disponibles et adaptés et prioritairement les chambres d'hôtels - qui permettent de respecter les mesures de confinement - afin d'y héberger durablement et dans des conditions de sécurité sanitaire adéquates les publics les plus vulnérables à Paris, soit les personnes sans-abri indépendamment de leur statut administratif, les hommes à l'origine de violences conjugales et familiales dont le chiffre est en forte hausse depuis le début du confinement, les usager.e.s de drogues qui réinvestissent l'espace public depuis la fermeture de plusieurs espaces d'accueil dédiés (CAARUD et CSAPA) notamment dans le nord-est parisien, ou encore les personnes ayant des besoins d'hébergement dans le cadre de leur activité professionnelle, comme le personnel soignant qui se trouve en première ligne de la lutte contre la progression du virus.

Mettre à disposition de ces personnes de nouvelles places d'hébergements est urgent, vital. Des gestes ont été faits, qu'il faut maintenant largement les amplifier : des réquisitions et des offres de la part des hôteliers sont en cours, il faut les accélérer. Nous devons nous mettre en capacité d'atteindre plus de 3 000 places en lle-de-France dès la semaine prochaine, pour aller vers un objectif de 7 000 places dans les prochaines semaines. En complément, la gestion de ces lieux d'accueil nécessite une présence importante de travailleurs sociaux, auxquels il est primordial de garantir des conditions de travail sécurisées, notamment en les dotant de protections sanitaires, à minima masques et gants.

En espérant voir ces réquisitions mises en oeuvre dans les plus brefs délais, comme l'exige la situation d'urgence exceptionnelle que nous traversons, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, mes respectueuses salutations.

**David Belliard** 

Relliand